



Chiffres clés 2010

Marques

Sommaire

- Les sources statistiques
- La voie nationale
- La voie communautaire
- La voie internationale
- Annexes

Septembre 2011

Les sources statistiques

■ Les données de marques françaises

L'enregistrement d'une marque nationale est effectué auprès de l'INPI. Six semaines après le dépôt de la demande d'enregistrement, et si la marque est recevable, le dépôt est publié.

Depuis octobre 2008, le dépôt électronique de marque est possible : il représente 55,7% des dépôts en 2010. Ainsi, en 2010, 86,0% des marques ont été déposées soit par l'intermédiaire du dépôt en ligne, soit avec l'aide du formulaire interactif.

Les informations statistiques sont recueillies à partir des bases de données internes à l'INPI et de la base Edital. Il est à noter qu'étant données les mises à jour hebdomadaires de cette dernière base, les résultats publiés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer en cours d'année et d'une année sur l'autre.

■ Les données de marques communautaires

Le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque communautaire peut se faire, depuis le 1er janvier 1996, auprès de l'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur, à Alicante).

L'OHMI publie chaque année des statistiques de dépôts et des statistiques d'enregistrements. Dans le présent document, ce sont les statistiques de dépôts qui sont utilisées.

■ Les données de marques internationales

La demande d'enregistrement international de marques par le système de Madrid s'effectue sur la base d'une marque nationale ou "régionale" de base. Le dépôt est présenté au Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) par l'intermédiaire de l'office de la propriété industrielle du pays d'origine du déposant qui doit être contractant à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit les éventuelles oppositions en fonction de sa législation.

Les seules données disponibles par la voie internationale sont les enregistrements. En effet, l'OMPI enregistre immédiatement les demandes d'extension, après un contrôle formel.

La voie nationale

■ Evolution des dépôts

Environ six semaines après le dépôt à l'INPI, la marque est publiée si elle est recevable. Les marques non recevables sont les marques pour lesquelles le dossier présente une absence d'identification du déposant, de modèle de marque, d'énumération des produits ou services, de paiement ou une insuffisance de paiement de la redevance de dépôt. Si aucune demande d'opposition n'est déposée par un tiers dans les deux mois qui suivent cette publication, la marque est enregistrée environ cinq mois après le dépôt, à condition de satisfaire à l'examen de fond et de forme.

La notion d'origine française ou étrangère du déposant repose sur la nationalité du premier déposant telle que mentionnée dans la demande.

Que ce soit pour l'obtention d'une marque française ou dans l'optique d'extensions internationales, la marque française reste incontournable pour les déposants français.

En 2010, 91 928 marques ont été déposées à l'INPI, soit une augmentation de 13,3% par rapport à l'année précédente.

Deux éléments, comme en 2009, sont avancés pour expliquer cette augmentation malgré un contexte économique peu propice.

D'une part, la mise en place du statut d'auto-entrepreneur a suscité l'apparition d'une nouvelle population de déposants. En raison de l'absence d'inscription sur un registre (commerce, métiers), les auto-entrepreneurs n'ont pas de signes distinctifs appropriables : déposer une marque donne cette possibilité ; même si, dans la plupart des cas, l'exclusivité nationale ne leur est pas utile.

D'autre part, le dépôt électronique de marque, en simplifiant la démarche de dépôt, amplifie un comportement de consommateur de marque qui n'effectue qu'une recherche à l'identique et abandonne sa marque en cas d'opposition. Pour les grandes entreprises et les services de PI, le dépôt de marque reste l'acquisition d'un droit de propriété industrielle par un acte mûrement réfléchi et après des recherches appropriées.

Evolution des premiers dépôts de marques par la voie nationale (dépôts et dépôts publiés, hors renouvellements) - source INPI, 2011

Année de dépôt	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. 09/10
Dépôts	71 125	74 411	73 956	81 127	91 928	13,3%
Dépôts publiés	69 703	73 652	73 197	79 566	88 879	11,7%
dont par des Français	66 594	70 574	70 216	76 606	85 710	11,9%
dont par des Français en %	95,5%	95,8%	95,9%	96,3%	96,4%	

▪ Les oppositions

Au cours de la procédure d'enregistrement d'une marque par la voie nationale, l'INPI n'examine pas si la marque déposée porte atteinte à des droits antérieurs.

La procédure d'opposition permet au titulaire d'une marque déposée antérieurement de contester l'enregistrement d'une marque nationale dans les deux mois qui suivent la publication du dépôt.

En 2010, l'INPI a reçu 5 497 oppositions aux marques nationales. Le taux d'opposition, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'oppositions et le nombre de demandes de marques publiées, est de 6,2%. Ce taux est en augmentation.

Le taux d'opposition aux marques nationales publiées – source INPI/DMA, 2011

Année d'opposition	2006	2007	2008	2009	2010
Oppositions	3 918	4 259	4 268	4 240	5 497
Taux d'opposition	5,6%	5,8%	5,8%	5,3%	6,2%

▪ Les renouvellements

L'enregistrement de la marque confère une protection de 10 ans à compter de la date de dépôt. La marque est indéfiniment renouvelable. Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre de déclarations de renouvellements (ou demandes de renouvellements).

Les déclarations de renouvellements de marques nationales - source INPI, 2011

Année de déclaration de renouvellement	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. 09/10
Déclarations de renouvellement	26 227	28 811	34 211	33 220	32 182	-3,1%

■ La répartition par classes des dépôts publiés

Dans sa demande d'enregistrement de marque, le déposant désigne des produits et services selon la Classification de Nice (9e édition, cf. annexe 3) qui distingue 34 classes de produits et 11 classes de services. Une marque peut comporter des produits et services différents relevant de plusieurs classes. Dans les tableaux suivants, le total des désignations de classes est donc supérieur au total des dépôts. En 2010, les désignations concernent équitablement les classes de produits et les classes de services.

Les classes les plus demandées en 2010 (hors renouvellements)

Classe 35	32 306 désignations
Classe 41	30 729 désignations
Classe 42	18 355 désignations
Classe 38	16 729 désignations
Classe 16	16 126 désignations

Les classes les moins demandées en 2010 (hors renouvellements)

Classe 13	257 désignations
Classe 23	314 désignations
Classe 15	529 désignations
Classe 34	625 désignations
Classe 22	921 désignations

Le tableau ci-dessous propose une répartition des désignations selon des groupes de classes. Ces groupes ont été construits sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Répartition des dépôts publiés de marques nationales par groupes de classes (hors renouvellements) - source Edital 2011, traitement INPI/OPI

Groupe de classes désignées	
Produits chimiques	4 332 désignations
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	20 852 désignations
BTP - Infrastructure	18 060 désignations
Loisirs - Education - Formation	53 029 désignations
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	53 454 désignations
Transport - Logistique	11 627 désignations
Equipement de la maison	13 277 désignations
Textiles - Habillement et accessoires	35 097 désignations
Produits et services agroalimentaires	34 491 désignations
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	41 088 désignations

- **Les principaux déposants de marques nationales**

La présente liste est établie à partir de l'ensemble des déposants indiqués dans les formulaires de dépôts. On compte un dépôt par déposant. La liste ne prend pas en compte les renouvellements et est constituée sur la base des marques déposées en 2010 et publiées.

Les principaux déposants de marques françaises en 2010 sont des déposants réguliers tels que Sanofi Aventis, SFR ou L'Oréal. Ils ont déposé des marques dans des ordres de grandeur identiques aux années précédentes.

Par nature, les dépôts de marques sont beaucoup moins concentrés que les dépôts de brevets : en 2010, les 51 premiers déposants de marques ne représentent que 2,3% du total des demandes de marques publiées.

Principaux déposants de marques déposées en 2010 et publiées par la voie nationale (premiers dépôts) - source INPI, 2011

Rang 2009	Rang 2010	Nom du déposant	Nationalité	Nombre
1	1	SANOFI AVENTIS	FR	123
2	2	SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE SFR	FR	99
3	3	L OREAL	FR	97
7	4	BIOFARMA	FR	82
48	5	FLEURY MICHON	FR	80
	6	MISS FRANCE	FR	64
	7	VISIOTACT PHARMA	FR	62
	8	ARTHENICE	FR	61
	8	THE LAST HERO	ES	61
	10	NATURE ET DECOUVERTES	FR	52
	11	SFER	FR	51
4	12	ITM ENTREPRISES	FR	45
	13	NUMERICABLE	FR	44
14	14	GUERLAIN	FR	43
48	15	I D VIN	FR	38
	16	CASINO GUICHARD PERRACHON	FR	37
37	17	3 SUISES INTERNATIONAL	FR	35
19	17	ENDEMOL DEVELOPPEMENT	FR	35
	17	KDA	FR	35
	20	MARIAGE FRERES	FR	34
9	21	BNP PARIBAS	FR	33
	21	ISAGRI	FR	33
	23	FEDERATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE FRANCE FEPEM	FR	32
16	23	FRANCE TELEVISIONS	FR	32
	23	TIPIAK	FR	32
42	26	DANIELLE ROCHES	FR	31
37	26	GEPARLYS	FR	31
10	26	IPSEN PHARMA	FR	31
	26	KEITA MOHAMED	FR	31
	26	WONDERPRICE	FR	31
	31	ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR	FR	30
	31	EDITIONS CONCORDE	FR	30
	31	M.A.J.	FR	30
	31	ROGER DESCOURS GROUPE	FR	30
	35	FOMAX	FR	29
	35	HERMES INTERNATIONAL	FR	29
	35	LA POSTE SA	FR	29
	38	COMAFRANC	FR	28
	38	GROUPE RESERVOIR	FR	28
	40	FEDERATION DES GOLDWING CLUB DE FRANCE	FR	27
	41	MAAF ASSURANCES	FR	26
	41	NETCO SPORTS	FR	26
21	41	PARFUMS GIVENCHY	FR	26
	41	SOCIETE GENERALE	FR	26
	45	MOTOR PRESSE FRANCE	FR	25
	46	CARREFOUR	FR	23
	46	DAUNAT	FR	23
6	46	FRANCE TELECOM	FR	23
	46	GROUPE AUCHAN	FR	23
	46	SOCIETE COOPERATIVE GROUPEMENTS D ACHATS DES CENTRES LECLERC	FR	23
	46	VRDCI	FR	23

La voie communautaire

La procédure communautaire confère une protection de dix ans, indéfiniment renouvelable, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Toutes les données présentées sont des données de dépôts, de source OHMI.

■ Evolution des dépôts communautaires

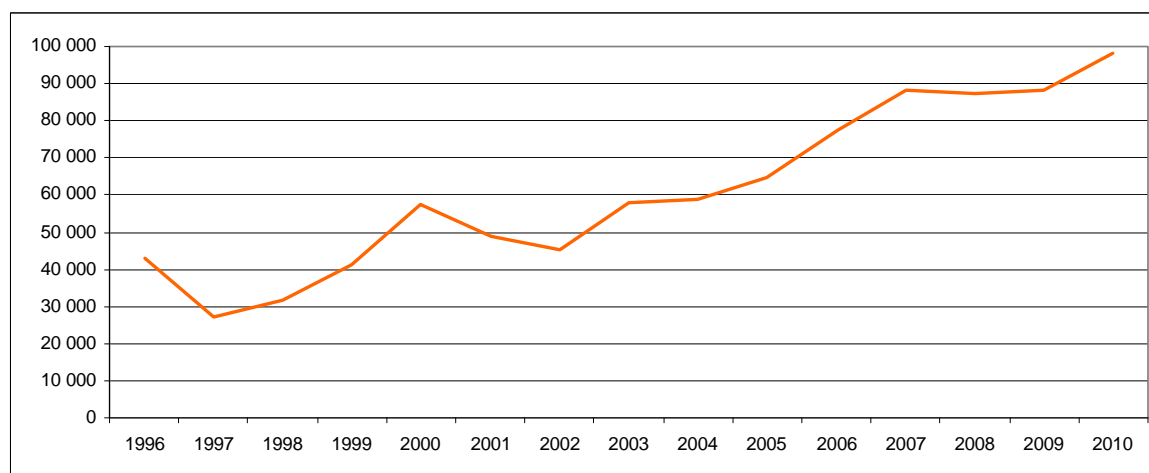
En 2010, le nombre de marques communautaires déposées a augmenté de 11,4%, passant de 88 191 dépôts en 2009 à 98 217 dépôts en 2010.

En mai 2009, l'OHMI a procédé à une importante baisse de ses tarifs de dépôts (environ 40%) : si cette baisse peut expliquer en grande partie les bons résultats globaux de la marque communautaire, cela ne permet pas d'expliquer les différences importantes entre les différents pays d'origine des dépôts de marque.

Evolution des dépôts de marques communautaires - source OHMI (SSC009), 2011

Année de dépôt	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. 09/10
Dépôts	77 460	88 250	87 327	88 191	98 217	11,4%
Dont par des Français	5 296	6 005	6 042	6 589	7 025	6,6%
<i>Dont par des Français en %</i>	6,8%	6,8%	6,9%	7,5%	7,1%	

Evolution des dépôts de marques communautaires depuis 1996 - source OHMI (SSC009), 2011



- **Les origines des dépôts de marques communautaires**

Les marques communautaires déposées par les Français ont augmenté de 6,6% en 2010. Cependant, avec 7 025 marques communautaires déposées, la France ne se situe qu'au 6^{ème} rang des utilisateurs de la marque communautaire et est à l'origine de 7,1% des marques déposées.

En 2010, les dépôts en provenance des pays de l'Union européenne ont progressé (+10,2%), à l'exception des Pays-Bas (-4,1%). Les marques communautaires en provenance des Etats-Unis ont également augmenté (+13,3%). Avec 12 852 marques communautaires déposées, les Américains restent les deuxièmes utilisateurs de la marque communautaire, derrière l'Allemagne.

Origines des dépôts communautaires - source OHMI (SSC009), 2011

Pays	2009	2010	Evol. 09/10
Allemagne	16 296	18 448	13,2%
Royaume-Uni	8 028	8 778	9,3%
Italie	7 333	8 009	9,2%
Espagne	6 960	7 785	11,8%
France	6 589	7 025	6,6%
Pays-Bas	3 931	3 771	-4,1%
Autres pays UE	14 608	16 442	12,6%
Total pays UE (27)	63 745	70 258	10,2%
Etats-Unis	11 340	12 852	13,3%
Suisse	2 653	3 487	31,4%
Japon	2 062	1 972	-4,4%
Autres pays hors UE	8 391	9 648	15,0%
Total pays hors-UE	24 446	27 959	14,4%
Total	88 191	98 217	11,4%

▪ Les renouvellements de marques communautaires

En 2010, 21 087 renouvellements de marques communautaires ont été comptabilisés par l'OHMI.

Les premiers renouvellements de marques communautaires ont eu lieu en 2006 et ont concerné le nombre important de marques déposées en 1996.

Evolution des renouvellements de la marque communautaire - source OHMI (SSC009), 2011

Année de renouvellement	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de renouvellements	25 510	13 415	14 952	17 115	21 087

▪ Les oppositions à la marque communautaire

La publication de la demande de marque communautaire ouvre droit à opposition par des tiers s'estimant atteints dans leurs droits. Le délai d'opposition est de trois mois. En 2010, l'OHMI a reçu 17 744 oppositions.

Evolution des oppositions à la marque communautaire - source OHMI (SSC009), 2011

Année d'opposition	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'oppositions	14 225	16 600	18 851	13 777	17 744

▪ La répartition par classes des dépôts de marques communautaires

Les classes les plus demandées en 2010

Classe 09	24 975 désignations
Classe 35	24 452 désignations
Classe 42	17 085 désignations
Classe 41	15 804 désignations

Les classes les plus demandées de 1996 à 2009

Classe 09	226 907 désignations
Classe 35	161 813 désignations
Classe 42	159 726 désignations
Classe 16	124 027 désignations

Le tableau ci-dessous présente les désignations selon les groupes de classes. Ces groupes ont été construits sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Répartition des dépôts de marques communautaires par groupes de classes

- source OHMI (SSC009) 2011, traitement INPI/OPI

Groupe de classes désignées	
Produits chimiques	7 779 désignations
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	28 630 désignations
BTP - Infrastructure	21 466 désignations
Loisirs - Education - Formation	35 668 désignations
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	54 021 désignations
Transport - Logistique	16 967 désignations
Equipement de la maison	19 472 désignations
Textiles - Habillement et accessoires	32 839 désignations
Produits et services agroalimentaires	30 977 désignations
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	31 307 désignations

La voie internationale

La demande d'enregistrement international de marque par le système de Madrid s'effectue sur la base d'une marque nationale ou "régionale" de base. Le dépôt est présenté au Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) par l'intermédiaire de l'office de la propriété industrielle du pays d'origine du déposant qui doit être contractant à l'Union de Madrid (Arrangement ou Protocole). Une fois l'enregistrement effectué par l'OMPI, après un contrôle formel, chaque office national désigné procède à l'examen et reçoit les éventuelles oppositions en fonction de sa législation.

Les données présentées ci-dessous sont extraites des statistiques en ligne de l'OMPI.

■ Evolution des enregistrements internationaux

En 2010, l'OMPI a enregistré 37 533 marques internationales, soit une hausse de 4,5% par rapport à 2009.

Dans les statistiques publiées par l'OMPI, les demandes sur la base d'une marque française ont augmenté de 4,7% en 2010 et les demandes sur la base d'une marque communautaire ont progressé de 23,9%.

L'Allemagne est le principal pays utilisateur de la marque internationale avec 12,1% du total des demandes d'enregistrement de marques internationales (4 548 marques).

Après l'Allemagne, l'OHMI et la France, ce sont les déposants en provenance des Etats-Unis qui sont les 4^{èmes} utilisateurs de la marque internationale avec 3 897 demandes (10,4% du total).

Evolution des enregistrements de marques internationales - source OMPI, 2011

Année d'enregistrement	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. 09/10
Enregistrements	37 224	38 471	40 985	35 925	37 533	4,5%
<i>sur la base d'une marque française</i>	3 916	3 861	4 026	3 565	3 734	4,7%
<i>sur la base d'une marque communautaire</i>	2 523	3 133	3 692	3 517	4 356	23,9%
Enregistrements désignant la France	7 196	6 115	5 769	4 510	4 048	-10,2%
Enregistrements désignant l'Union européenne	10 043	11 920	13 698	11 844	13 701	15,7%

- **Les principales origines des enregistrements de marques internationales et des désignations postérieures désignant la France**

Les principaux pays qui désignent la France, lors de leurs demandes de marques internationales ou lors d'une désignation postérieure, sont la Chine, la Suisse, l'Allemagne, le Benelux et les Etats-Unis.

Principales origines des enregistrements de marques internationales ou des désignations postérieures désignant la France en 2010 - source OMPI, 2011

Pays d'origine du déposant	Nombre d'enregistrement
Chine	847
Suisse	557
Allemagne	536
Benelux	327
Etats-Unis	304
Turquie	232
Italie	225
Fédération de Russie	211
Japon	123
Autriche	102

- **Les renouvellements de marques internationales**

Le tableau suivant présente l'évolution des renouvellements de marques internationales, que celles-ci soient sur la base d'une marque française ou sur la base d'une marque communautaire.

Il met également en évidence l'évolution des renouvellements de marques internationales désignant la France et l'évolution des renouvellements de marques internationales désignant l'Union européenne.

Renouvellements de marques internationales - source OMPI, 2011

Année de renouvellement	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. 09/10
Renouvellements	15 205	17 478	19 472	19 234	21 949	14,1%
<i>sur la base d'une marque française</i>	3 342	4 003	4 517	4 198	4 484	6,8%
<i>sur la base d'une marque communautaire</i>	13	3	5	4	13	ns*
Renouvellements désignant la France	8 389	9 115	9 965	9 618	10 391	8,0%
Renouvellements désignant l'Union européenne	16	58	102	136	222	63,2%

* non significatif

- **La répartition par classes des désignations de la France**

Le tableau ci-dessous présente les désignations selon les groupes de classes. Ces groupes ont été construits sur la base de critères de "proximité" entre les classes (qu'elles soient de produits ou de services) établis par l'INPI. Le détail des groupes est présenté en annexe 2.

Répartition des désignations de la France par groupes de classe - source OMPI 2011, traitement INPI/OPI

Groupe de classes désignées	
Produits chimiques	312 désignations
Pharmacie - Santé - Cosmétiques	1 132 désignations
BTP - Infrastructure	681 désignations
Loisirs - Education - Formation	862 désignations
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	1 370 désignations
Transport - Logistique	620 désignations
Equipement de la maison	796 désignations
Textiles - Habillement et accessoires	1 458 désignations
Produits et services agroalimentaires	1 133 désignations
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	836 désignations

Annexe 1 - Répartition par classes

Répartition par classes des demandes de marques déposées en 2010 et publiées par la voie nationale - source Edital		Répartition par classes des marques déposées en 2010 par la voie communautaire - source OHMI		Répartition par classes des enregistrements de marques internationales désignant la France en 2010 - source OMPI	
dépôts		dépôts		désignations inscrites de la France	
CL01	1 887	CL01	4 616	CL01	190
CL02	1 128	CL02	1 462	CL02	52
CL03	7 167	CL03	8 854	CL03	342
CL04	1 317	CL04	1 701	CL04	70
CL05	5 061	CL05	10 009	CL05	481
CL06	2 836	CL06	4 908	CL06	199
CL07	1 993	CL07	6 351	CL07	268
CL08	1 271	CL08	2 260	CL08	93
CL09	14 292	CL09	24 975	CL09	734
CL10	2 362	CL10	5 082	CL10	187
CL11	3 956	CL11	6 895	CL11	281
CL12	2 736	CL12	4 727	CL12	210
CL13	257	CL13	312	CL13	15
CL14	5 642	CL14	4 466	CL14	182
CL15	529	CL15	453	CL15	6
CL16	16 126	CL16	12 242	CL16	313
CL17	1 407	CL17	2 707	CL17	84
CL18	6 853	CL18	7 077	CL18	275
CL19	3 136	CL19	3 740	CL19	148
CL20	4 736	CL20	5 501	CL20	213
CL21	3 314	CL21	4 816	CL21	209
CL22	921	CL22	927	CL22	35
CL23	314	CL23	372	CL23	19
CL24	4 196	CL24	3 488	CL24	172
CL25	13 962	CL25	13 261	CL25	640
CL26	1 541	CL26	1 085	CL26	52
CL27	1 043	CL27	1 129	CL27	37
CL28	5 388	CL28	6 857	CL28	200
CL29	5 902	CL29	6 059	CL29	202
CL30	7 018	CL30	7 328	CL30	304
CL31	3 544	CL31	3 385	CL31	123
CL32	4 455	CL32	4 800	CL32	212
CL33	5 663	CL33	4 641	CL33	169
CL34	625	CL34	1 034	CL34	46
CL35	32 306	CL35	24 452	CL35	638
CL36	8 782	CL36	6 855	CL36	198
CL37	7 538	CL37	6 838	CL37	168
CL38	16 729	CL38	8 445	CL38	161
CL39	6 898	CL39	5 889	CL39	142
CL40	3 143	CL40	3 273	CL40	82
CL41	30 729	CL41	15 804	CL41	328
CL42	18 355	CL42	17 085	CL42	378
CL43	7 909	CL43	4 764	CL43	123
CL44	6 262	CL44	4 685	CL44	122
CL45	4 078	CL45	3 516	CL45	97

Annexe 2 - Regroupement des classes

Regroupement des classes	Classes correspondantes
Produits chimiques	1;2;4
Pharmacie- Santé - Cosmétiques	3;5;10;44
BTP- Infrastructure	6;17;19;37;40
Loisirs - Education - Formation	13;15;16;28;41
Recherche scientifique - Technologies de l'information et de la communication	9;38;42;45
Transport - Logistique	7;12;39
Equipement de la maison	8;11;20;21
Textiles- Habillement et accessoires	14;18;22;23;24;25;26;2
Produits et services agroalimentaires	29;30;31;32;33;43
Services de gestion, communication, immobiliers et finances	35;36

Annexe 3 - Aperçu du contenu de la 9^{ème} édition de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques - source www.wipo.int

Classe 1 Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; compositions extinctrices; préparations pour la trempe et la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie.

Classe 2 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes.

Classe 3 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux; dentifrices.

Classe 4 Huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour l'éclairage.

Classe 5 Produits pharmaceutiques et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; substances diététiques à usage médical, aliments pour bébés; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides, herbicides.

Classe 6 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tuyaux métalliques; coffres-forts; produits métalliques non compris dans d'autres classes; minerais.

Classe 7 Machines et machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; couveuses pour les oeufs.

Classe 8 Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; rasoirs.

Classe 9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande du courant électrique; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs.

Classe 10 Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture.

Classe 11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.

Classe 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

Classe 13 Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice.

Classe 14 Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses; horlogerie et instruments chronométriques.

Classe 15 Instruments de musique.

Classe 16 Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes); caractères d'imprimerie; clichés.

Classe 17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans d'autres classes; produits en matières plastiques mi-ouvrées; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques.

Classe 18 Cuir et imitations du cuir, produits en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets et sellerie.

Classe 19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques.

Classe 20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits, non compris dans d'autres classes, en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.

Classe 21 Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction); verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.

Classe 22 Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes.

Classe 23 Fils à usage textile.

Classe 24 Tissus et produits textiles non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table.

Classe 25 Vêtements, chaussures, chapellerie.

Classe 26 Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.

Classe 27 Tapis, paillasons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles.

Classe 28 Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; décorations pour arbres de Noël.

Classe 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; oeufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses comestibles.

Classe 30 Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir.

Classe 31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux; malt.

Classe 32 Bières; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; boissons de fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

Classe 33 Boissons alcooliques (à l'exception des bières).

Classe 34 Tabac; articles pour fumeurs; allumettes.

Classe 35 Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.

Classe 36 Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.

Classe 37 Construction; réparation; services d'installation.

Classe 38 Télécommunications.

Classe 39 Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages.

Classe 40 Traitement de matériaux.

Classe 41 Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.

Classe 42 Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels.

Classe 43 Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire.

Classe 44 Services médicaux; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.

Classe 45 Services juridiques; services de sécurité pour la protection des biens et des individus; services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus.